

AMAP « A la Bonne Franckette des Buers »

Association loi 1901

Contrat d'Engagement Mutuel



Agrumes

2022 / 2023

Site : alabonnefranckette.informethique.org

Référente : Elisabeth Aubry

A RENDRE LUNDI 26 SEPTEMBRE AU PLUS TARD

Il est établi **entre** :

Le dénommé Producteur

et

Le dénommé adhérent

Jean-Jacques LAURENT

.....

Demeurant :

Demeurant :

**SAS de Cirione, "Au jardin de la testa",
20144 Ste Lucie de Porto Vecchio,**

.....

Tél : 06 20 38 11 27

Tél :

Email :

ENGAGEMENT RECIPROQUE :

Le producteur s'engage à fournir 6 livraisons mensuelles d'agrumes (clémentines, oranges, pomelos) et 3 livraisons mensuelles de citrons, certifiés AB, à 3.30 €/kg, à faire preuve de transparence sur ses modes de production, à mettre en place après consultations avec le référent une solution de compensation en cas d'impossibilité de réaliser une livraison suite à des aléas climatiques ou autres (transports, ...), à rencontrer au moins une fois les Amapiens à l'occasion de ses déplacements.

Agrumes hors citrons, 3 types de panier sont proposés :

- Panier de 10kg : 33 €
- Panier de 5kg : 16.50 €
- Panier de 2.5kg : 8,25 €

Citrons, 4 types de panier sont proposés :

- Panier de 500g : 1.65€
- Panier de 1kg : 3.30€
- Panier de 1.5kg : 4.95€
- Panier de 2kg : 6.60€

Le contractant s'engage sur **le même panier tout au long du contrat** en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits dans les colis, à partager les risques et les bénéfices avec le producteur pendant une durée de 6 mois.

DUREE :

D'Octobre 2022 à Mars 2023 suivant le calendrier préalablement défini ci-dessous, que les parties s'engagent à respecter.

MODALITES DE LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées exclusivement au Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, les lundis soirs de 18h30 à 19h30.

RUPTURE DU CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

COMMANDE :

* 6 paniers d'agrumes de 2.5kg : 6 X 8.25€ = 49.50€

* 6 paniers d'agrumes de 5kg : 6 X 16.50€ = 99€

* 6 paniers d'agrumes de 10kg : 6 X 33€ = 198€

Facultatif, en plus :

*3 paniers de citrons de 500g : 3 x 1.65€ = 4.95€

*3 paniers de citrons de 1kg : 3 x 3.30€ = 9.90€

*3 paniers de citrons de 1.5kg : 3 x 4.95€ = 14.95€

*3 paniers de citrons de 2kg : 3 x 6.60€ = 19.80€

TOTAL COMMANDE =

REGLEMENT :

Attention ! changement par rapport aux anciens contrats ! Le règlement se fait à l'ordre de **SAS LPF**. Possibilité de régler en 3 fois.

- chèque 1 :€, BQUE : numéro :
- chèque 2 :€, BQUE : numéro :
- chèque 3 :€, BQUE : numéro :

CALENDRIER (dates approximatives) :

OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS
<i>Clémentines</i>	<i>Clémentines</i>	<i>Clémentines Citrons</i>	<i>Oranges Citrons</i>	<i>Oranges Citrons</i>	<i>Pomelos</i>
Lundi 17 Oct.	Lundi 14 Nov.	Lundi 12 Déc.	Lundi 16 Janv.	Lundi 20 Février	Lundi 20 Mars

Date :

Signature

Le producteur Jean-Jacques LAURENT



Signature

Le membre adhérent :